

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA. Edition Semi-quotidienne... Un An, \$4.—6 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire... Un An, \$2.—6 Mois, \$1.

Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque Mois. On ne reçoit point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'étranger ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Editeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Six lignes, première insertion... 50 Cents. Chaque insertion subséquente... 13 " Dix lignes, première insertion... 67 " Chaque insertion subséquente... 17 "

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montreal, 23 Décembre 1864.

Après avoir exposé, à sa manière, la prétendue nécessité d'une confédération, M. Galt se lance dans une énumération des avantages que nous devons en retirer.

D'abord, le territoire de la confédération sera immense, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, avec une ligne de côtes plus étendue que celles des Etats-Unis ; un fleuve le plus important du monde, commercialement parlant, et qui serait la grande voie de trafic de l'intérieur de ce vaste continent ; puis les millions d'habitants qui devront s'y entasser par la suite.

Il est évident qu'avec ou sans la confédération les territoires encore inhabités à l'Ouest du Canada devront se peupler un jour, plus ou moins éloigné, comme le sont les territoires des Etats-Unis ; et peu moins promptement, il est vrai, par des raisons de climat faciles à concevoir.

Mais nous en sommes encore à nous demander par quel procédé de logique, on peut trouver un moyen de grande extension de territoire inhabité, ou comment M. Galt peut arriver à cette conclusion que l'étendue démesurée de nos côtes peut être un avantage pour nous.

Jusqu'ici les nations les plus compactes, avec le moins de territoire à défendre, le moins de côtes à garder, ont toujours été considérées comme les plus fortes. Mais par ce temps de progrès, nous avons changé tout cela.

Quant à nous, rien n'est plus clair à nos yeux que ceci : l'étendue du territoire, le développement trop considérable des côtes est une source de faiblesse.

Les Etats-Unis, malgré leur énorme population et malgré leur richesse presque fabuleuse, ne constituent pas un pays fort en proportion de ces moyens. Et pourquoi ? sinon parce qu'ils sont trop étendus en territoire ; que l'étendue de leurs côtes présente trop de points vulnérables.

Pourtant, en jetant les yeux sur la carte, on voit de suite la différence qui existe entre le territoire relativement compact des Etats, et celui que nous donnerait la confédération rêvée par nos politiques, c'est-à-dire de l'Atlantique au Pacifique.

Quelle force aurait un pays comme celui-là, qu'une incursion de vingt lieues, tout au plus, par l'ennemi, pourrait couper en deux ou trois tronçons parfaitement isolés les uns des autres ?

Nous serions vraiment un pays fort, très fort, avec beaucoup de territoire, beaucoup de côtes et peu de monde pour défendre toute cette force.

Après avoir décrit les interminables côtes dont nous deviendrions les possesseurs par la confédération, le peuple nombreux qui finirait par habiter le pays, M. Galt continue ses remarques par une tentative brillante pour démontrer que deux et deux font cinq.

Pour cela il annonce les chiffres et étale aux yeux des provinces éblouies les détails du commerce qu'elles font.

Mais que prouve tout cela ? Une seule chose : c'est que, coalisées, les provinces feront le commerce qu'elles font aujourd'hui séparément. Quelle source de richesse, de force, de grandeur ! Mais aussi quelle appauvrissement de blague pour servir M. Galt !

Il y a des gens qui perdent le bon sens quand on leur parle de millions ; M. Galt connaît ce point faible du caractère humain et il l'exploite avec une audace saine et digne d'estime, au moins digne de causer un étonnement toujours nouveau.

Une chose ne peut manquer de frapper, dans cette affaire extraordinaire des raiders : c'est l'intervention extraordinaire du Gouvernement dans l'administration de la justice.

Un juge, M. Coursol—ayant juridiction en vertu de la loi suivant ceux qui l'accusent—prononce un jugement, et le Ministère fait de suite publier que le Gouvernement blâme la décision du Juge !

Quelle autorité ont les Ministres, sous le Gouvernement constitutionnel, pour infirmer, changer ou même blâmer officiellement une décision d'une Cour de Justice ?

Aucune ! et dans le cas actuel, l'Exécutif n'était que le serviteur de M. le Juge Coursol et rien de plus pour mettre à effet son jugement—si, par erreur, il avait décidé de rendre les prisonniers.

On prétendra sans doute que, dans une cause d'extradition, le Gouvernement doit intervenir pour remplir les engagements qui peuvent découler des traités.

Le Gouvernement n'a qu'une seule occasion d'intervenir : c'est après le jugement, et pour livrer les prévenus, quand telle est la décision du Juge ; mais pendant que la cause s'instruit l'Exécutif n'a rien à voir ; le Juge, même le dernier des records, est l'égal du plus haut fonctionnaire judiciaire du pays, son autorité est la même et sa décision a le même poids. Ce n'est pas du Gouvernement qu'il est le Ministre quand il est sur le banc, mais c'est de la plus haute autorité ; la loi ; c'est d'elle qu'il tient son mandat et non pas du Ministère.

Si M. Coursol a blâmé les prévenus en décidant que, d'après le droit des gens, ils n'avaient fait qu'un acte de guerre, que par conséquent ils n'étaient ni voleurs ni meurtriers, le Ministère aurait-il eu le droit d'intervenir pour déclarer le jugement mal fondé ?

Quel droit a-t-il donc de plus parce que l'affaire est décidée sur une autre question ? question importante, soulevée devant le Juge, qui le force à examiner si une omission essentielle de l'Exécutif ne lui enlève pas l'autorité préliminaire qu'il a assumée ?

L'annonce qui a été faite, sans doute par l'autorisation du Gouvernement, est, nous n'hésitons pas à le dire, une monstruosité sans exemple dans un pays obéissant aux lois de l'Empire Britannique.

Le gouvernement vient de prendre une mesure assez sage, suivant nous : celle d'envoyer une forte armée à la frontière pour veiller au maintien de l'ordre, et à l'exécution des lois.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, il est du devoir de tout citoyen de donner son concours aux dispositions conformes à la Constitution que peut arrêter l'Exécutif pour prévenir des malentendus entre le Canada et les Etats-Unis.

Quelles que puissent être les sympathies d'un chacun pour les réfugiés du Sud, on ne peut fermer les yeux sur le fait qu'un nouvel incident comme celui de St. Albans pourrait nous placer dans une très fautive position.

Nous devons cependant ajouter que la décision prise de déplacer les miliciens, de manière à faire servir les bas-canadiens dans le Haut-Canada et vice-versa nous paraît au moins malheureuse.

Si la force armée doit servir à quelque chose, ce n'est qu'en coopérant cordialement avec les autorités américaines. Le but aurait donc été plus complètement atteint si l'on eût mis en regard des hommes qui se connaissent, qui sympathisent et qui sentent qu'ils protègent des intérêts communs. Pour cela les Bas-Canadiens auraient mieux fait chez eux, que ne pourront le faire les Haut-Canadiens.

Nous croyons même que l'enrôlement d'une force prise tout le long de la frontière aurait encore été mieux que la mobilisation de la troupe volontaire.

Quoiqu'il en soit néanmoins, nous croyons que la mesure de prudence adoptée par le Gouvernement produira d'heureux résultats.

D'après toutes les rumeurs, il paraît que plusieurs raiders échappés auraient été repris. Nous regrettons cette circonstance dans l'intérêt du pays ; car s'il arrivait, chose très possible, et même, d'après ce que nous croyons, très probable—qu'ils fussent remis en liberté comme belligérants, le sentiment d'animosité des Américains contre nous, se développerait avec encore plus d'intensité qu'aujourd'hui. Ce qui eût été oublié dans quinze jours, se révélerait avec plus de force au jour du jugement final.

Nous croyons donc que les limiers de police qui se sont mis à l'affût pour surprendre le gibier, ont montré plus de zèle et de cupidité que de discrétion et de patriotisme, et que leur action embarrassera plus le gouvernement qu'elle ne le servira.

La question de la résignation de M. Lamothe n'est pas venue devant le Conseil-de-Ville, mercredi soir, comme nous nous y attendions et comme s'y attendaient les personnes qui, dérogeant à leur habitude de ne jamais franchir le seuil du sanctum de nos Pères de la Cité, s'étaient assemblés en grand nombre vers la temple civique. Elles en ont été quittes pour un cruel désappointement que les confirmera sans doute dans leur louable résolution de n'aller que le plus rarement possible à ces séances orageuses rendues intolérables par la démagogie qu'y déploie d'ordinaire quelques-uns de nos fiers Conseillers.

La cause de cette remise a été expliquée par l'Échevin Rodden qui a annoncé que le Comité de Police, quoique ayant siégé tous les jours, n'était pas encore prêt à soumettre le rapport de l'enquête. En conséquence, il proposa, seconde par l'Échevin Leclaire :—“ Que lorsque le Conseil s'ajournera, il soit ajourné jusqu'à vendredi, pour prendre en considération le rapport du Comité de Police sur l'enquête actuelle.”

M. Rodden profita de la circonstance pour protester contre l'assertion faite par deux journaux de cette ville au sujet d'un incident qui aurait eu lieu devant le Comité de Police lundi.

Le vingtième jour environ après l'arrivée du baron au Domaine, le capitaine était parti à cheval, dès le lever du soleil, pour se rendre à la ville où l'appelaient une affaire importante, et M. Rupert était sorti à pied, son bâton à la main, pour faire sa tournée ordinaire dans ses propriétés et encourager les travailleurs par sa présence. Le baron était donc resté seul avec les deux dames à l'habitation.

Le temps était beau, et le déjeuner avait été servi dans le jardin, sous une tonnelle de vigne dont l'épais ombrage promettait un air contre la chaleur. D'ailleurs, on recevait de là les émanations fraîches et parfumées du lac voisin, que l'on voyait, au-dessus de la haie d'aubépine servait de clôture, s'étendant à l'horizon. Le jardin lui-même était tout parsemé d'arbres, et dans le feuillage chantaient quelques mélanctes à tête noire en becquetant les fruits déjà vermeils. De temps en temps de légers nuages blancs, qui flottaient dans l'azur du ciel, venaient amortir les rayons déjà ardents du soleil.

Le déjeuner était fini depuis longtemps, mais aucun de ceux qui avaient pris part n'avait songé à quitter cet endroit délicieux. La vieille aveugle, après qu'on eut enlevé le guéridon léger sur lequel avait été servi un simple et frugal repas, s'était enfoncée dans son fauteuil avec une sorte de béatitude, le visage tourné vers le riche paysage qui s'étendait devant elle, comme si elle eût pu encore l'admirer. Caroline était assise à ses pieds sur un escabeau rustique, et s'occupait à broder des manches destinées à son père. Le baron s'était discrètement retiré à vingt pas environ de ce petit groupe, à l'autre bout de la tonnelle, et on eût pu le croire entièrement absorbé par la lecture d'un journal arrivé le matin, si un regard triste et inquiet, jeté de temps en temps du côté des dames, n'eût fait penser qu'elles étaient seules l'objet de ses réflexions.

Cependant la chaleur augmentait de moment en moment, et l'effet de cette température tiède, combiné avec le son monotone d'une vieille ballade que fredonnait la jeune fille, tendait, de plus, à endormir la bonne madame Rupert, qui avait déjà penché la tête sur son épaule d'une manière significative. Or, ce n'était pas le compte de la jolie espieuse, qui, se voyant délaissée par le baron, éprouvait en ce moment un invincible besoin de baviller avec sa mère. Aussi elle interrompit tout-à-coup son chant et se baissa bruyamment pour prendre ses ciseaux à broderie en demandant d'une voix caressante ce qui faisait contraste avec l'intention évidente de son mouvement :

— Bonne maman, est-ce que vous dormez ?

— La vieille aveugle tressaillit, se redressa et répondit avec un petit soupir qui lui seul semblait ce qu'elle allait dire :

— Mais non, ma petite, j'écouto. L'enfant fut impitoyable ; elle avança sa jolie figure mutine, embrassa sa mère, ce qui avait pour but véritablement de chasser les velléités de sommeil dont la bonne dame aurait pu être atteinte, et, reprenant son ouvrage elle continua avec un petit air de gravité, en jetant du côté du baron un regard furtif :

— C'est que, maman, je voudrais te consulter sur une nouvelle folie que mon frère s'est mise dans la tête et dont il m'a parlé hier au soir.

— Vas-tu maintenant l'occuper de toutes les folies de ton frère ? demanda la vieille aveugle en étouffant un léger bâillement avec résignation ; tu auras trop à faire....

— C'est que celle-ci est si bizarre, si extraordinaire !... Croiriez-vous qu'Octave m'a parlé hier, mais très-sérieusement, de me marier avant son départ.... Ici un nouveau regard plus furtif encore que le premier fut dirigé du côté de l'émigré ; et la curiosité vague que la jeune fille avait pu mettre dans cette action suffit pour la faire rougir et lui faire baisser les yeux sur son ouvrage.

— Te marier ! s'écria la mère, émue cette fois ; mais tu ne peux me quitter, Caroline ! Je ne veux pas que tu me quittes ; il me reste si peu de temps à vivre....

— Allons, maman, ne vous inquiétez pas si vite, dit la jeune fille en lui donnant cette fois un baiser bien franc et

tribué à nous favoriser : un bon vent, une mer douce et tranquille, une nuit brillante par l'éclat lumineux des étoiles, une température un peu piquante de froid, mais agréable pour ceux qui sont bien vêtus.

Vers les 4 h. du matin, nous entrions dans le Port d'Ostende, et à 5 h. nous étions en route pour Gand, où nous arrivâmes entre 7 et 8 h. Nous nous dirigeâmes vers le Grand Séminaire dont le Supérieur est Vicaire Capitulaire, afin d'obtenir la permission de dire la messe. Nous fûmes reçus avec beaucoup de cordialité, et la permission que nous réclamions nous fut accordée sans peine. Après avoir pris une tasse de café, je me mis à la découverte des établissements religieux de Gand, qui sont en grand nombre et bien florissants.

Le mardi, avant de quitter cette intéressante ville, je célébrai ma 42e année de prêtrise, en disant la messe de communauté au Grand Séminaire. Il y eut, à l'honneur de St. André (Monseigneur à peu près ce que l'on croit que c'était à son honneur), chant accompagné du son d'un bel orgue, qui relève la beauté de la Chapelle de cette maison, laquelle est elle-même très bien, et surtout fort propre, comme le sont toutes les Eglises de Gand que j'ai visitées. A l'extérieur, elles sont d'un aspect vénérable par leur antiquité ; et lorsque l'on pénètre à l'intérieur, elles nous paraissent toutes neuves, tant elles sont bien entretenues. Qu'elles sont un beau miroir de la foi et de la piété du bon peuple flamand ! Que la divine Providence le délivre du monstre affreux qui, à l'heure qu'il est, cherche à le dévorer.

Quelle plaie hideuse pour la Belgique, que la franc-maçonnerie, qui les sociétés secrètes par les serments les plus abominables, et fait mourir les associés en blasphémant la divine religion qui fait toute la gloire de leur belle patrie !

Je résume maintenant comme suit notre itinéraire. Le 26 nov. s'est passé dans le port de Liverpool ; le 27 à Liverpool ; le 28 à Londres, le 29 à Gand, et le 30 en route pour Paris, j'espère que nous serons bientôt dans le Mans, où je ne serai probablement que quelques heures, pour aller de là à Lalleche, et revenir sur Paris, que nous quitterons probablement samedi, pour nous rendre à Marseille où nous nous proposons de prendre le bateau, le 5, pour Civitella Vecchia. Je suis bien et mes compagnons de voyage aussi. Nous nous recommandons aux prières de tous.

Paris, 1er déc. 1864. M. l'Administrateur,

Nous sommes entrés cette nuit à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit. Voici en deux mots le chemin que nous avons fait, depuis l'heure où nous sommes sortis de la gare de Paris, jusqu'à l'heure où nous sommes arrivés à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit. Voici en deux mots le chemin que nous avons fait, depuis l'heure où nous sommes sortis de la gare de Paris, jusqu'à l'heure où nous sommes arrivés à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit.

Ce ne fut que tard dans l'après-midi que nous pûmes débarquer et nous rendre à l'hôtel, où je ne fus qu'un instant ; car il me fallait accepter l'hospitalité que m'offrit le bon Père Jolivet, à Holy Cross, où, comme de raison, je me trouvais mieux que dans le meilleur hôtel de cette grande ville.

Le lendemain, dimanche, après avoir célébré la messe tous trois à l'église des Révds. Pères Oblats, et avoir assisté aux Offices du matin, nous nous acheminâmes vers Londres, et nous arrivâmes à Ford's Hotel un peu avant 11 heures de nuit. Cet hôtel nous était connu ; car j'y avais logé, il y a deux ans, et j'y fus reconnu. Je reconnus aussi ma chambre, qui fut la même que celle que j'occupai à mon dernier voyage. Le lundi, après avoir dit la messe à la Chapelle d'Espagne, qui est à la porte, je demeurai tranquille à l'hôtel toute la journée, pour me reposer, en préparant un peu les affaires qui vont se présenter maintenant les unes après les autres. Nous quitâmes Londres à 8 h. du soir pour Douvres où nous devons prendre le bateau pour aller en Belgique. On nous avait menacés d'une traversée pénible et même orageuse, mais il n'en a rien été ; au contraire, tout a con-

Les préparatifs de départ de nos volontaires pour la frontière sont très actifs. Ce départ aura lieu très prochainement.

Le lieutenant-colonel Wiley, de Québec, est passé à Montréal mardi, 20 décembre, pour aller inspecter les quartiers d'hiver. Les quartiers-généraux du Col. Smith seront à Windsor, ceux du Col. Taylor à Laprairie, et ceux du Col. Duire à Niagara.

Nous apprenons par les journaux de Québec que les compagnies de volontaires dont les noms suivent ont été choisies, comme contingent de ce district, pour le service actif sur la frontière, savoir : Victoria Rifles, capitaine Allyn ; Ballyrammon Rifles, capitaine Daultin ; Highland Rifles, capitaine Knight ; les Chasseurs-Canadiens, capitaine Gingras.

Le terme de service de ces compagnies sera jusqu'au premier de mai. Le Chronicle de Québec dit que les hommes seront payés aux termes d'un écu par jour.

On sait que plusieurs marchands qui ont des volontaires à leur emploi ont promis de les reprendre à l'expiration de leur service. M. Brydges, directeur du Grand Tronc, vient de prendre pareil engagement.

Voici le texte de la promulgation officielle du système des passeports : “ Washington 17 décembre.

“ D'après l'ordre du Président, aucun voyageur, sauf les immigrants entrant directement par mer dans un port américain, n'aura la permission d'entrer aux Etats-Unis sans passeport. Si cet ordre, le passeport doit émaner du département d'Etat ou d'un ministre ou consul des Etats-Unis à l'étranger ; si c'est un étranger, de l'autorité compétente de son propre pays ; en ce cas, le passeport sera contresigné par un agent diplomatique ou un consul des Etats-Unis. Ce règlement doit être spécialement appliqué aux personnes qui se proposent de venir aux Etats-Unis des environs des provinces britanniques. Tous nos officiers, civils, militaires et maritimes, au service des Etats-Unis, le feront strictement observer ; les autorités des Etats et des municipalités sont requises d'aider à son exécution. Il ne faut pas qu'aucun émigrant venant de la manière indiquée ci-dessus soit molesté, non plus que toutes autres personnes qui peuvent s'être mises en route avant que la nouvelle de ce règlement ait pu raisonnablement arriver au pays d'où elles sont parties.

De son côté la compagnie du Grand-Tronc a reçu l'avis suivant : Buffalo, 19 déc. 1864.

Je suis chargé de vous avertir de donner avis à tous vos agents sur le Grand-Tronc qu'à partir de mercredi matin, le 21 courant, ils ne doivent point vendre de billets pour Buffalo, à moins que l'acheteur n'ait un passeport signé du Consul américain ou d'un autre officier compétent, vu qu'il n'aura point la permission d'entrer aux Etats-Unis sans ce passeport.

(Signé) E. A. MAYNARD, Déput. Collect. etc.

A. J. F. BARNARD, ECR., Surtint. local du G.-T.

Nous ne contestons pas l'opportunité de cette mesure, dit le Courrier des Etats-Unis, mais il nous sera permis de rappeler qu'autrefois la presse américaine citait le système des passeports comme une des “ tyrannies les plus odieuses,” sous lesquelles eût à gémir le continent européen.

Nous pouvons ajouter qu'aucune communication officielle n'a été reçue jusqu'ici au Consul Américain à Montréal, au sujet de la nécessité absolue des passeports.

Nous sommes heureux de pouvoir donner encore aujourd'hui à nos lecteurs des nouvelles de Mgr. de Montréal, parce que nous savons que nous leur faisons grand plaisir à tous. M. l'Administrateur du Diocèse a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de Sa Grandeur, qui lui a été apportée par la dernière malle :

Paris, 1er déc. 1864. M. l'Administrateur,

Je suis chargé de vous avertir de donner avis à tous vos agents sur le Grand-Tronc qu'à partir de mercredi matin, le 21 courant, ils ne doivent point vendre de billets pour Buffalo, à moins que l'acheteur n'ait un passeport signé du Consul américain ou d'un autre officier compétent, vu qu'il n'aura point la permission d'entrer aux Etats-Unis sans ce passeport.

(Signé) E. A. MAYNARD, Déput. Collect. etc.

A. J. F. BARNARD, ECR., Surtint. local du G.-T.

Nous ne contestons pas l'opportunité de cette mesure, dit le Courrier des Etats-Unis, mais il nous sera permis de rappeler qu'autrefois la presse américaine citait le système des passeports comme une des “ tyrannies les plus odieuses,” sous lesquelles eût à gémir le continent européen.

Nous pouvons ajouter qu'aucune communication officielle n'a été reçue jusqu'ici au Consul Américain à Montréal, au sujet de la nécessité absolue des passeports.

Nous sommes heureux de pouvoir donner encore aujourd'hui à nos lecteurs des nouvelles de Mgr. de Montréal, parce que nous savons que nous leur faisons grand plaisir à tous. M. l'Administrateur du Diocèse a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de Sa Grandeur, qui lui a été apportée par la dernière malle :

Paris, 1er déc. 1864. M. l'Administrateur,

Nous sommes entrés cette nuit à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit. Voici en deux mots le chemin que nous avons fait, depuis l'heure où nous sommes sortis de la gare de Paris, jusqu'à l'heure où nous sommes arrivés à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit.

Ce ne fut que tard dans l'après-midi que nous pûmes débarquer et nous rendre à l'hôtel, où je ne fus qu'un instant ; car il me fallait accepter l'hospitalité que m'offrit le bon Père Jolivet, à Holy Cross, où, comme de raison, je me trouvais mieux que dans le meilleur hôtel de cette grande ville.

Le lendemain, dimanche, après avoir célébré la messe tous trois à l'église des Révds. Pères Oblats, et avoir assisté aux Offices du matin, nous nous acheminâmes vers Londres, et nous arrivâmes à Ford's Hotel un peu avant 11 heures de nuit. Cet hôtel nous était connu ; car j'y avais logé, il y a deux ans, et j'y fus reconnu. Je reconnus aussi ma chambre, qui fut la même que celle que j'occupai à mon dernier voyage. Le lundi, après avoir dit la messe à la Chapelle d'Espagne, qui est à la porte, je demeurai tranquille à l'hôtel toute la journée, pour me reposer, en préparant un peu les affaires qui vont se présenter maintenant les unes après les autres. Nous quitâmes Londres à 8 h. du soir pour Douvres où nous devons prendre le bateau pour aller en Belgique. On nous avait menacés d'une traversée pénible et même orageuse, mais il n'en a rien été ; au contraire, tout a con-

Les préparatifs de départ de nos volontaires pour la frontière sont très actifs. Ce départ aura lieu très prochainement.

Le lieutenant-colonel Wiley, de Québec, est passé à Montréal mardi, 20 décembre, pour aller inspecter les quartiers d'hiver. Les quartiers-généraux du Col. Smith seront à Windsor, ceux du Col. Taylor à Laprairie, et ceux du Col. Duire à Niagara.

Nous apprenons par les journaux de Québec que les compagnies de volontaires dont les noms suivent ont été choisies, comme contingent de ce district, pour le service actif sur la frontière, savoir : Victoria Rifles, capitaine Allyn ; Ballyrammon Rifles, capitaine Daultin ; Highland Rifles, capitaine Knight ; les Chasseurs-Canadiens, capitaine Gingras.

Le terme de service de ces compagnies sera jusqu'au premier de mai. Le Chronicle de Québec dit que les hommes seront payés aux termes d'un écu par jour.

On sait que plusieurs marchands qui ont des volontaires à leur emploi ont promis de les reprendre à l'expiration de leur service. M. Brydges, directeur du Grand Tronc, vient de prendre pareil engagement.

Voici le texte de la promulgation officielle du système des passeports : “ Washington 17 décembre.

“ D'après l'ordre du Président, aucun voyageur, sauf les immigrants entrant directement par mer dans un port américain, n'aura la permission d'entrer aux Etats-Unis sans passeport. Si cet ordre, le passeport doit émaner du département d'Etat ou d'un ministre ou consul des Etats-Unis à l'étranger ; si c'est un étranger, de l'autorité compétente de son propre pays ; en ce cas, le passeport sera contresigné par un agent diplomatique ou un consul des Etats-Unis. Ce règlement doit être spécialement appliqué aux personnes qui se proposent de venir aux Etats-Unis des environs des provinces britanniques. Tous nos officiers, civils, militaires et maritimes, au service des Etats-Unis, le feront strictement observer ; les autorités des Etats et des municipalités sont requises d'aider à son exécution. Il ne faut pas qu'aucun émigrant venant de la manière indiquée ci-dessus soit molesté, non plus que toutes autres personnes qui peuvent s'être mises en route avant que la nouvelle de ce règlement ait pu raisonnablement arriver au pays d'où elles sont parties.

De son côté la compagnie du Grand-Tronc a reçu l'avis suivant : Buffalo, 19 déc. 1864.

Je suis chargé de vous avertir de donner avis à tous vos agents sur le Grand-Tronc qu'à partir de mercredi matin, le 21 courant, ils ne doivent point vendre de billets pour Buffalo, à moins que l'acheteur n'ait un passeport signé du Consul américain ou d'un autre officier compétent, vu qu'il n'aura point la permission d'entrer aux Etats-Unis sans ce passeport.

(Signé) E. A. MAYNARD, Déput. Collect. etc.

A. J. F. BARNARD, ECR., Surtint. local du G.-T.

Nous ne contestons pas l'opportunité de cette mesure, dit le Courrier des Etats-Unis, mais il nous sera permis de rappeler qu'autrefois la presse américaine citait le système des passeports comme une des “ tyrannies les plus odieuses,” sous lesquelles eût à gémir le continent européen.

Nous pouvons ajouter qu'aucune communication officielle n'a été reçue jusqu'ici au Consul Américain à Montréal, au sujet de la nécessité absolue des passeports.

Nous sommes heureux de pouvoir donner encore aujourd'hui à nos lecteurs des nouvelles de Mgr. de Montréal, parce que nous savons que nous leur faisons grand plaisir à tous. M. l'Administrateur du Diocèse a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de Sa Grandeur, qui lui a été apportée par la dernière malle :

Je suis chargé de vous avertir de donner avis à tous vos agents sur le Grand-Tronc qu'à partir de mercredi matin, le 21 courant, ils ne doivent point vendre de billets pour Buffalo, à moins que l'acheteur n'ait un passeport signé du Consul américain ou d'un autre officier compétent, vu qu'il n'aura point la permission d'entrer aux Etats-Unis sans ce passeport.

(Signé) E. A. MAYNARD, Déput. Collect. etc.

A. J. F. BARNARD, ECR., Surtint. local du G.-T.

Nous ne contestons pas l'opportunité de cette mesure, dit le Courrier des Etats-Unis, mais il nous sera permis de rappeler qu'autrefois la presse américaine citait le système des passeports comme une des “ tyrannies les plus odieuses,” sous lesquelles eût à gémir le continent européen.

Nous pouvons ajouter qu'aucune communication officielle n'a été reçue jusqu'ici au Consul Américain à Montréal, au sujet de la nécessité absolue des passeports.

Nous sommes heureux de pouvoir donner encore aujourd'hui à nos lecteurs des nouvelles de Mgr. de Montréal, parce que nous savons que nous leur faisons grand plaisir à tous. M. l'Administrateur du Diocèse a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de Sa Grandeur, qui lui a été apportée par la dernière malle :

Paris, 1er déc. 1864. M. l'Administrateur,

Nous sommes entrés cette nuit à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit. Voici en deux mots le chemin que nous avons fait, depuis l'heure où nous sommes sortis de la gare de Paris, jusqu'à l'heure où nous sommes arrivés à l'Hôtel du Bon Lafontaine, un peu avant minuit.

Ce ne fut que tard dans l'après-midi que nous pûmes débarquer et nous rendre à l'hôtel, où je ne fus qu'un instant ; car il me fallait accepter l'hospitalité que m'offrit le bon Père Jolivet, à Holy Cross, où, comme de raison, je me trouvais mieux que dans le meilleur hôtel de cette grande ville.

Le lendemain, dimanche, après avoir célébré la messe tous trois à l'église des Révds. Pères Oblats, et avoir assisté aux Offices du matin, nous nous acheminâmes vers Londres, et nous arrivâmes à Ford's Hotel un peu avant 11 heures de nuit. Cet hôtel nous était connu ; car j'y avais logé, il y a deux ans, et j'y fus reconnu. Je reconnus aussi ma chambre, qui fut la même que celle que j'occupai à mon dernier voyage. Le lundi, après avoir dit la messe à la Chapelle d'Espagne, qui est à la porte, je demeurai tranquille à l'hôtel toute la journée, pour me reposer, en préparant un peu les affaires qui vont se présenter maintenant les unes après les autres. Nous quitâmes Londres à 8 h. du soir pour Douvres où nous devons prendre le bateau pour aller en Belgique. On nous avait menacés d'une traversée pénible et même orageuse, mais il n'en a rien été ; au contraire, tout a con-

Les préparatifs de départ de nos volontaires pour la frontière sont très actifs. Ce départ aura lieu très prochainement.

Le lieutenant-colonel Wiley, de Québec, est passé à Montréal mardi, 20 décembre, pour aller inspecter les quartiers d'hiver. Les quartiers-généraux du Col. Smith seront à Windsor, ceux du Col. Taylor à Laprairie, et ceux du Col. Duire à Niagara.

Nous apprenons par les journaux de Québec que les compagnies de volontaires dont les noms suivent ont été choisies, comme contingent de ce district, pour le service actif sur la frontière, savoir : Victoria Rifles, capitaine Allyn ; Ballyrammon Rifles, capitaine Daultin ; Highland Rifles, capitaine Knight ; les Chasseurs-Canadiens, capitaine Gingras.

Le terme de service de ces compagnies sera jusqu'au premier de mai. Le Chronicle de Québec dit que les hommes seront payés aux termes d'un écu par jour.

On sait que plusieurs marchands qui ont des volontaires à leur emploi ont promis de les reprendre à l'expiration de leur service. M. Brydges, directeur du Grand Tronc, vient de prendre pareil engagement.

Voici le texte de la promulgation officielle du système des passeports : “ Washington 17 décembre.

“ D'après l'ordre du Président, aucun voyageur, sauf les immigrants entrant directement par mer dans un port américain, n'aura la permission d'entrer aux Etats-Unis sans passeport. Si cet ordre, le passeport doit émaner du département d'Etat ou d'un ministre ou consul des Etats-Unis à l'étranger ; si c'est un étranger, de l'autorité compétente de son propre pays ; en ce cas, le passeport sera contresigné par un agent diplomatique ou un consul des Etats-Unis. Ce règlement doit être spécialement appliqué aux personnes qui se proposent de venir aux Etats-Unis des environs des provinces britanniques. Tous nos officiers, civils, militaires et maritimes, au service des Etats-Unis, le feront strictement observer ; les autorités des Etats et des municipalités sont requises d'aider à son exécution. Il ne faut pas qu'aucun émigrant venant de la manière indiquée ci-dessus soit molesté, non plus que toutes autres personnes qui peuvent s'être mises en route avant que la nouvelle de ce règlement ait pu raisonnablement arriver au pays d'où elles sont parties.

</

sur les Antiquités Chrétiennes. M. Cyrille Boucher continuera ses lectures sur le Droit politique. Le Rév. M. Lamarche et le Rév. M. Verreau, Directeur de l'École Normale, doivent commencer, l'un et l'autre, une série de lectures dont le sujet sera annoncé plus tard.

D'autres travaux seront également donnés et en particulier par plusieurs des membres du Cercle Littéraire sur l'Economie politique, la Littérature et les Beaux-Arts. On voit par ce qui précède que le Cabinet de Lecture se propose de prendre une part très large dans la saison littéraire de cette année. Nous félicitons cordialement et nous croyons que le public de Montréal lui tiendra compte de ses nobles efforts.

Nous profitons de la circonstance pour présenter nos sincères félicitations aux directeurs de l'Echo sur les succès qu'ils ont obtenus par leur excellent journal cette année. Dans une revue générale publiée sur le dernier numéro, nous nous sommes permis d'énumérer de toutes les bonnes choses que cette utile publication a fait connaître, ainsi que celle des travaux nombreux qu'elle a accomplis.

L'Echo promet des primes à ses abonnés qui auront rempli leurs obligations. C'est un bon système qui indique en même temps un état de prospérité que nous nous réjouissons de voir atteint par cet excellent journal digne de figurer dans toutes les familles canadiennes et catholiques.

L'élargissement des maraudeurs.

Au Rédacteur de l'Evening Telegraph. Monsieur, — Je regrette qu'il m'ait été impossible, jusqu'à présent, de m'occuper des élucubrations qui ont paru dans les colonnes de nos journaux, sur l'affaire des maraudeurs de St. Albans. Je me propose d'examiner aujourd'hui la position qu'a prise à ce sujet le gouvernement du Canada.

Il est inutile de revenir sur les arguments que le Juge des Sessions a si bien développés; je me contenterai donc d'apprécier le résultat que peut produire, dans ce cas, la découverte de l'ordre en conseil du 11 octobre 1861, dans une case du bureau du procureur-général.

En prononçant son jugement, le juge Cousel a basé son argumentation sur le fait qu'aucun ordre en conseil n'a été suspendu l'opération de l'acte impérial 6 et 7 Viet. chap. 76, et il a référé aux files de la Gazette du Canada pour appuyer sa proposition.

La poursuite et la Couronne, prétendant qu'aucun ordre en conseil n'a été sanctionné par le gouvernement, la 24 Viet. chap. 6 avait acquis force de loi et devait avoir son cours dans ou que cet ordre en conseil n'était point nécessaire. Une couple de jours après, le cas fut modifié par la production de ce qu'on a appelé l'ordre en conseil nécessaire, et les organes du gouvernement canadien et fédéral, ici et à Toronto, ont attaqué avec violence le Juge des Sessions sur son ignorance de l'existence de l'ordre en question et de son effet.

La production de cet ordre en conseil prouve donc que le 15 décembre courant, les officiers en loi de la Couronne ont cru qu'un ordre en conseil sous l'Acte Impérial en Canada, pendant la durée de la 24 Viet., était nécessaire pour mettre en vigueur la seconde, la troisième et la quatrième section de ce Statut Provincial, et qu'ils prétendent que le dit Ordre en conseil du 11 octobre 1861 a produit la suspension de l'Acte Impérial.

Le dit ordre contient simplement une approbation par Sa Majesté en conseil de la recommandation du Duc de New Castle, à savoir "que le dit acte soit laissé en opération." Il devient alors nécessaire de rechercher pour un émigré.... Qui sait quelle idée bouffonne a pu se lever dans la tête de Gustave? Mais, ma mère, interrompit-elle, je m'aperçois que mon babillage vous empêche de dormir, comme vous paraissiez en avoir envie; moi, je vais arroser mes fleurs pendant que la chaleur n'est pas encore trop vive; essayez de prendre un peu de repos....

—Reste près de moi, ma petite! soupira la mère. Mais Caroline ne l'entendit pas; elle déposa un baiser rapide sur le front de madame Robert et s'élança vers la maison. En passant, elle jeta un coup d'oeil sur le baron Méringue, qui la salua d'un air froid, comme s'il n'eût rien entendu.

Caroline revint bientôt avec un petit arrosoir et se dirigea vers un parterre situé à l'extrémité du jardin. Elle commença à verser lentement un peu d'eau au pied des plantes desséchées; mais au bout d'un moment, il fut évident que cette occupation ne lui plaisait déjà plus. Quelques plis légers ridèrent son front blanc, et ses gestes, si souples d'ordinaire, avaient quelque chose de raide et de contraint.

—Mais, pour passer outre, accordons que l'ordre en conseil du 11 oct. 1861, au lieu d'être un morceau de papier perdu, soit réellement un ordre donné dans les formes prescrites par la 5me section des 6 et 7 Victoria, vient la question: "Est-il en force dans cette province, avant d'être publié?"

Le Gouvernement prétend que cet ordre, malgré qu'il soit resté caché dans un coin de quelque bureau du gouvernement, sans être aucunement publié, devait être connu de tous les magistrats, qui devaient conclure de là que l'acte supérieur était suspendu. A part les dispositions de la loi sur ce point, les principes du sens commun peuvent-ils justifier une pareille proposition? Les juges et les magistrats doivent-ils prendre les lois dans les lettres du Procureur-Général, ou faire des voyages d'exploration parmi les papiers poudreux enfouis dans les bureaux du gouvernement? Doit-on regarder le Procureur-Général comme une édition in-folio de la Gazette Officielle du Canada, depuis son établissement jusqu'à présent, et pouvant être feuilletée suivant les circonstances?

Mais heureusement, nous avons dans l'Acte d'Union certains principes concernant les ordres en conseil au

cher la signification technique des mots "laissé en opération." "On trouve dans Dwaris, sur les statuts p. 907, que tous les actes passés par le gouvernement et les Chambres Législatives d'une colonie sont envoyés, en autant qu'il est possible, aussitôt après la clôture de la session dans laquelle ils ont été passés, au Département Colonial, à Londres. Après certains examens, le rapport du comité de commerce est adressé au Roi en Conseil, et dans ce rapport tous les actes de la session de l'Assemblée coloniale sont classés sous trois cas: premièrement, si l'on croit devoir rejeter quelque acte, le rapport contient toutes les objections, si quelques uns des actes ont trait à des mesures d'importance et d'intérêt généraux et particuliers, il est recommandé qu'un ordre en conseil spécial soit passé pour les confirmer; troisièmement, la plupart des actes de chaque année n'étant d'ordinaire guères plus que des affaires de routine qui reviennent périodiquement, leurs seigneuries ont coutume d'avisé que ces actes soient laissés en opération." Dwaris, p. 908, 909.

Le même auteur remarque à la page 109: "S'il était nécessaire de rechercher soigneusement les raisons qui ont pu engager les membres du gouvernement de Sa Majesté, dans un si grand nombre de cas, à aviser le roi de s'abstenir de l'exercice de sa prérogative, en laissant les actes coloniaux en opération, au lieu de les confirmer expressément, il ne serait pas difficile de découvrir la politique et les motifs qui ont déterminé de semblables résultats. Il est évident qu'il y a une multitude de cas, dans lesquels il serait également incommode de confirmer ou de désavouer les actes des colonies. Il existe peut-être encore un plus grand nombre de cas dans lesquels l'acte a expiré, ou est tombé en désuétude, ou a été rapplé, avant que le temps soit venu par Sa Majesté en conseil de prononcer sa décision."

Quelle conclusion faut-il tirer de ces mots de l'ordre en conseil, "que l'acte soit laissé en opération?" Une seule, c'est que la reine ne le confirme ni ne le désavoue jamais. Elle n'aide ni n'empêche jamais son opération. Aucun pouvoir n'y est donc ajouté. Tel il était avant cet ordre, tel il reste actuellement.

Des milliers d'ordres en conseil semblables, ayant trait à d'autres actes de notre législation passés et sanctionnés par le gouverneur-général, pourraient être trouvés dans les registres de la province. Mais prétendrait-on qu'un ordre en conseil qui n'aoute ni force ni autorité à l'acte de la législature provinciale, dont il fait mention spécialement, peut avoir l'effet de suspendre l'opération de l'acte en question?

Prétendrait-on qu'il était dans l'intention du parlement impérial, quand la 6e et 7e Victoria a été passée, que l'ordre en conseil ordinaire, par lequel Sa Majesté sanctionne un bill réservé, ait l'effet de suspendre le statut impérial, pendant la durée du bill ainsi sanctionné?

Evidemment non, car alors, la 5e clause de la 6e et 7e Victoria serait inutile. Les officiers en loi de notre gouvernement en 1849, MM. Lafontaine, Baldwin et Dummond, n'étaient pas d'opinion que ce mode ordinaire de sanction était suffisant, car non-seulement la 12e Victoria fut réservée, mais un ordre en conseil distinct fut passé pour suspendre l'opération de l'acte impérial pendant la durée de ce statut provincial ainsi suspendu.

Les officiers en loi de la couronne s'efforcent donc de faire passer dans le public un ordre en conseil, qui n'est pas même une sanction par Sa Majesté d'un acte de la législature canadienne, comme un ordre sous la 5e clause de la 6 et 7 Victoria, qui qualifie l'opération de cet acte du parlement impérial est suspendue dans cette province, pendant la durée de la 24e Victoria, chap. 6.

Mais, pour passer outre, accordons que l'ordre en conseil du 11 oct. 1861, au lieu d'être un morceau de papier perdu, soit réellement un ordre donné dans les formes prescrites par la 5me section des 6 et 7 Victoria, vient la question: "Est-il en force dans cette province, avant d'être publié?"

Le Gouvernement prétend que cet ordre, malgré qu'il soit resté caché dans un coin de quelque bureau du gouvernement, sans être aucunement publié, devait être connu de tous les magistrats, qui devaient conclure de là que l'acte supérieur était suspendu. A part les dispositions de la loi sur ce point, les principes du sens commun peuvent-ils justifier une pareille proposition? Les juges et les magistrats doivent-ils prendre les lois dans les lettres du Procureur-Général, ou faire des voyages d'exploration parmi les papiers poudreux enfouis dans les bureaux du gouvernement? Doit-on regarder le Procureur-Général comme une édition in-folio de la Gazette Officielle du Canada, depuis son établissement jusqu'à présent, et pouvant être feuilletée suivant les circonstances?

Mais heureusement, nous avons dans l'Acte d'Union certains principes concernant les ordres en conseil au

sujet des bills réservés, qu'on doit considérer comme réglant les formalités par lesquelles doit passer un ordre en conseil pour venir en force en cette province. Par la 39me section, il est statué qu'aucun acte du Parlement réservé à la sanction de Sa Majesté devienne en force et aura son effet en Canada, tant que le Gouvernement n'aura pas signifié, par discours ou par message à la législature, ou par proclamation, que tel bill a été soumis à Sa Majesté en conseil, tel qu'il a plu à Sa Majesté de l'approuver.

En conséquence, si dans le cas d'actes réservés, parfaits quant à leur passage et à leur approbation, il est nécessaire que l'approbation de Sa Majesté en conseil soit publiée, à plus forte raison l'Acte est en pleine force et autorité, puisque sa publication était encore plus nécessaire dans la circonstance présente, puisque cet ordre devait avoir pour effet, non seulement de mettre en force le statut du Canada, mais aussi de rappeler temporairement un Acte Impérial en autant qu'il concerne cette province. Je suis, Monsieur, Votre très humble serviteur, WILLIAM H. KERR.

Bulletin Financier.

Table with columns: BANQUES, Montant des dépôts, Montant des dépôts, etc. Includes entries for Montreal, Toronto, and other banks.

Cour des Sessions de Quartier.

Présent: — Son Hon. le Juge Cousel. 20 décembre 1864. Ce matin Gilbert Leboif a été envoyé en prison pour un mois, pour avoir converti frauduleusement à son propre usage une certaine quantité de blé d'Inde pour balais, la propriété de l'Hon. Ls. Renaud.

Cette cause avait été plaidée au dernier terme de cette cour, mais avait été renvoyée pour la décision d'un point de loi à la Cour Supérieure, qui se prononcera contre le défendeur. Nous regrettons d'apprendre la mort de l'Hon M. J. E. Turcotte, Député des Trois-Rivières à l'Assemblée Législative.

M. Turcotte a succombé, mardi soir, à une longue maladie causée en partie par les fatigues d'une carrière active. M. Turcotte, dit le Pays, était l'un des membres les plus anciens de l'Assemblée Législative. Sa note méritoire ne nous fait pas défaut, nous croyons qu'il est entré en Parlement au commencement de l'Union. Il a représenté successivement les comtés de St. Maurice, Maskinongé, Champlain et la ville des Trois Rivières. C'est lui qui présidait aux délibérations de la Chambre Basse avant M. Wallbridge, le président actuel.

Le Courrier du Canada nous apprend la mort de M. Eugène Casgrain, arrivée samedi à l'Islet. M. Casgrain était âgé de 52 ans. Une tempête de neige a sévi du nuit toute l'après-midi et la nuit de mercredi. Hier le froid était vif et piquant.

—Lundi, le Gouverneur-Général a lancé une proclamation promettant une récompense de \$200 à ceux qui arrêteront un ou plusieurs des prisonniers de St. Albans. Cette proclamation a eu son effet, car de tous côtés il arrive des télégrammes annonçant que Young et deux autres de ses compagnons ont été arrêtés à St. François, Marcus Spurr, Charles Swaeger et un autre à Québec, et un septième dans le Haut-Canada.

—MM. Rollo Campbell et A. N. Renzie viennent de lancer un prospectus par lequel ils annoncent qu'ils reprendront le 7 janvier prochain la publication de l'ancien Pilot. Ils se proposent de soutenir l'administration actuelle.

—Nous avons reçu hier le numéro de novembre du Journal de l'Instruction Publique: il est très intéressant. —La Gazette Royale de la Nouvelle-Ecosse, en date du 12 courant, nous apprend que James McDonald, c. r. a été nommé Secrétaire Financier, à la place de l'hon. Isaac Levesconte, qui a résigné. M. McDonald est remplacé comme Commissaire des Chemins de Fer par Avar Longley, c. r. m. p. r.

—Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré, dans sa chap. le privé, l'ordre sacré du diocèse à M. F. X. Bouvier. —Les jugements suivants ont été rendus samedi par la Cour d'Appel siégeant à Québec: Pacaud et la corporation de Ha. l'avis d'avis, jugement renversé; Pacaud et Pelletier, jugement confirmé; Webb et Withal, jugement renversé; la compagnie des remorqueurs du St. Laurent et Joy, jugement confirmé (le juge Mondet et d'avis contraire); Daigle et Kimball, jugement renversé, avec frais (les juges Drummond et Mondet étant d'avis contraire, ceux aux frais); Halpin et Newcomb, motion pour avoir la permission de compléter le record, renversé; Gagnon et Breaux, jugement confirmé; Bacon et Picaud, jugement renversé (le juge Meredith étant d'avis contraire).

—Une assemblée des Membres de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, tenue à St. Hubert le 17 décembre 1864. Il fut ensuite procédé à l'élection des officiers et Directeurs pour l'année suivante: Officiers élus: P. Prévost, M. Alfred Williams; v. p. Prévost, M. Pierre B. Williams; sec.-tr. M. Ls. Trudeau. Directeurs: MM. Luc Dubuc, Léon Birtz, Toussaint Scotte, Norbert Laporte, Ls. St. Germain, Louis Lafontaine et Louis Brossaud.

Membres élus pour la Chambre d'Agriculture: Major Campbell, l'Hon. Ls. V. Scotte, l'Hon. Ls. LaCoste et John Yale, Ecr. —Lundi à l'Assemblée, Haut-Canada, un Canadien Français du nom de Damase Cloutier, a été tué accidentellement par la chute d'un arbre. —Le nombre des enterrements en cette ville la semaine dernière a été de 62 au cimetière catholique et 12 au cimetière protestant.

—Une mort très-sabite a eu lieu samedi dernier à Bradford, Haut-Canada. Un homme John Farle, en passant dans le village, est tombé roide mort dans sa voiture. —Entre 7 et 9 heures dimanche soir, la résidence de M. R. ygnolds, rue Bleury, a été envahie par des voleurs qui en ont enlevé une boîte contenant \$7. —MM. Dion & Frère se sont décidés à diminuer leurs prix pendant les fêtes prochaines, pour les cartes de visites photographiques: ils en donneront une douzaine pour \$1.50. C'est là un avantage immense dont vont sans doute s'empresser de profiter tous ceux qui désirent donner leur portrait en cadeau du Jour de l'An. Ajoutons que les MM. Dion réussissent à merveille dans leur art.

—En fait d'erreurs, nous n'en connaissons pas de plus utiles pour une certaine classe de personnes que les lanternes de spectacle, les lanternes magiques, etc. Ces dernières surtout sont très convenables pour les enfants. M. Hearn, notre excellent opticien de la rue Notre-Dame, en une grande variété, ainsi qu'une foule d'autres objets propres à faire de beaux cadeaux. Nous invitons le public à lui faire une visite.

Brochites, Rhumes, Asthmes, et tous les désordres de la gorge et des pommus, sont guéris par les "Trochisques Bronchiques de Brown." "C'est un affligé des bronches depuis l'hiver dernier, et je n'ai trouvé aucun secours que dans vos "Trochisques Bronchiques." C. H. GARDNER, Principal de l'Institut des Femmes, N. Y. "C'est un secours précieux et instantané dans les douleurs intolérables de l'Asthme." Rév. A. C. EGLESTON, N. Y. "C'est un plaisir pour moi que de certifier l'efficacité de vos Trochisques Bronchiques dans les affections de la gorge et de la voix, produites par le chant en public. Elles ont guéri mon attaque entièrement. De sorte que je puis chanter avec toute la facilité possible." T. DUCHARME, Choriste de la Paroisse de Montréal. "Lorsque quelque mal engendré par le froid ou d'autres causes en parlant en public est venu m'empêcher, j'ai constamment trouvé un grand bien dans les Trochisques de votre Brown." HENRY WILKES, D. D. Pasteur de St. John Church, Montréal. "A vendre par tous les Marchands de Médecines, à 25 cents la boîte.

—Un grand volume ne suffirait pas à contenir la masse de témoignages donnés en faveur du "Baume de Crésier Sauvage du Dr. Wistar" comme remède sûr, efficace pour guérir les rhumes, la toux et les maux de gorge, et autres affections de ces parties du système. Plus de 1000 personnes ont écrit des lettres de remerciement à la Sarspareille pour restaurer l'estomac et recréer la constitution brisée; mais nous savons par notre propre expérience que les vertus de la Sarspareille sont encore augmentées quand elle est combinée avec certaines plantes ou racines d'un effet médical merveilleux; à preuve, nous ne faisons que référer à ce puissant remède, La Sarspareille de Bristol, qui est une Préparation hautement concentrée des substances végétales les plus précieuses, purifiées et combinées avec les plus belles racines de Sarspareille de Hadway. Mais ce n'est pas seulement sur cette racine certainement recommandable que réside sa dépendance; c'est dans la combinaison d'autres vertus puissantes préparées de la manière la plus scientifique dans la pharmacie et la chimie: cette Préparation est si bonne que les personnes les plus délicates ne recevraient aucun inconvénient en prenant trois fois plus que la quantité ordinairement prescrite. Combien différente est cette Préparation de celle appelée Sarspareille qui est contenue dans de petites bouteilles et que le public est prié de prendre à la minute en doses de cuillerée à thé chaque fois.

Le Sarspareille de Bristol ne contient rien d'opieux ni de méchant. Elle peut être librement absorbée en grandes doses et to jours avec les plus excellents résultats. Voyez les milliers de certificats de guérison spontanément donnés par les plus respectables citoyens canadiens. On ne vous demande pas d'ajouter foi aux témoignages venant des localités éloignées, et qui ont été envoyés par des personnes étrangères à votre pays, mais croirez-vous que les personnes les plus dignes et les plus sages de votre pays, et vos amis, ont été guéris par les vertus de ce remède? Les personnes qui ont été guéries par les vertus de ce remède, ont été guéries par les vertus de ce remède.

Pilules du Dr. Rowley.—La purgation dans tous les cas d'indigestion, de constipation, de dyspepsie, de maladies du foie et des reins, de petite vérole, de fièvre scarlatine, et autres fièvres malignes, est le seul moyen de guérison pour atténuer ce but, il est nécessaire que les purgatifs expulsent toutes les humeurs du système sans causer de faiblesse et d'irritation. Les Pilules du Dr. Rowley sont les seules pilules purgatives pures que l'on puisse employer. Une à six boîtes effectuent une guérison complète. Prix: 25 cents la boîte.

—Les rayons d'or de l'espérance ne luisaient plus sur mon cœur désolé; j'en étais rendu à en perdre l'usage. Depuis que j'ai pris de la Sarspareille, et ses accompagnements, j'ai été guéris de tous ces maux de mes pères, j'ai repris mon travail, et suis devenu un homme utile à mon pays. Les personnes qui ont été guéries par les vertus de ce remède, ont été guéries par les vertus de ce remède.

E. J. NAGLE vend des Machines véritables de Singer pour \$25. D. R. STROTT, courtier, 18, Grande Rue St. Jacques, Montréal, le 23 Décembre 1864. —Nos dépêches de New-York en date d'hier marquent l'or à 222.

Naissances. —En cette ville, le 19 courant, la Dame de M. H. A. Lemieux, du Département des Postes, un fils. Décès. —En cette ville, le 21 du courant, de consommation, M. Moise Daignault, âgé de 23 ans. Ce jeune homme laisse pour déplorer sa perte prématurée, une mère désolée, des frères et des sœurs et un grand nombre de parents et d'amis qui n'oublieront jamais ses belles qualités. FAUSSE DELICATESSE. —Les amis des personnes affligées d'une mauvaise haleine qui négligent de les référer au Zozopost, commettent une erreur cruelle et positive, surtout s'ils connaissent la grande efficacité de cette préparation. C'est le seul et véritable remède pour cela; il n'y a maintenant aucune excuse valable pour la mauvaise haleine.

—Un marchand, ayant passé plusieurs nuits sans sommeil, empêché de dormir par les cris et les organes d'un enfant souffrant, et ayant acquis la conviction que le Sirop d'Adoucissant de Mme. W. était devenu le remède nécessaire, en envoya chercher pour l'enfant. De retour à la maison, il informa sa femme de ce qu'il avait fait; celle-ci refusa d'administrer le remède à l'enfant, parce qu'elle était en faveur du traitement homéopathe. Cette nuit fut passée en souffrances par l'enfant et sans sommeil par les parents. Le lendemain, le père trouvant l'enfant dans une condition pire que la veille; la mère s'étant absentée de la chambre, il profita de l'occasion pour administrer au malade une dose du Sirop de Mme. Winslow, et n'en dit mot à personne. Cette nuit-là, tout fut tranquille, et le lendemain matin l'enfant paraissait bien mieux. La mère fut si joyeuse de le voir ainsi, qu'elle se fit administrer le remède nécessaire, et le lendemain, elle fut en mesure d'employer le Sirop, les souffrances et les cris de l'enfant n'ont pas tardé à cesser tout-à-fait. —Un simple casuel de ce Sirop n'a pas encore jusqu'ici manqué de produire un heureux effet et de renverser le préjugé des mères.—Prix, 25 centes la bouteille.

A vendre par tous les pharmaciens. G.—1868—B. —see longtemps, lecteur, a-t-on préconisé? —élanges, putions, que tout badaud accepte; —essayez de Hubbel! c'est un sage précepte. —remède sans pareil, toujours prompt, aisé, —ouvrain, il répare une santé débile. —avancez, un patient à l'école: "Il y a raison!" —oi, je le dis tout haut: ce médecin habile —écemment a causé ma prompte guérison." Décembre 1864.

Une Merveilleuse Découverte Garantie restaurer la Chevelure à sa couleur naturelle. Le Régénérateur Physiologique du Dr. Tebbett est un composé fait dans la stricte conformité des lois de la Physiologie et de la Chimie Végétale moderne. Ce n'est pas une teinture, et il ne laisse aucune trace. Dans tous les cas, il restaure les cheveux gris à leur couleur primitive. Il fait pousser de nouveaux cheveux sur les parties où les anciens ont été complètement décolorés. Il prévient la chute des cheveux et fait disparaître la crasse et les pellicules sèches qui s'y amassent. Il conserve les cheveux noirs, soyeux, polis et leur donne une apparence brillante. En gros et en détail. Un échantillon libéral accordé au Commerce. Prix, 75 centes la bouteille. E. A. MARTINEAU, à la face d'Armes, A côté du Commodore Hotel, ou à 230 Rue St. Joseph.

Si vous êtes malade il est probable que le germe de votre maladie se trouve dans l'estomac. C'est d'un estomac faible que provient le dyspepsie, la languueur, l'oppression dans le diaphragme, la jaunisse, le mal de tête, les nausées, l'affaiblissement corporel, l'obscureissement de la vue, les ardeurs de cœur, la constipation, la dysenterie et une foule d'autres maladies affreuses. L'indigestion produit un sang pauvre et détruit par là la force et le vigueur du système. Pour redonner du ton à l'estomac et pour le mettre en état d'expulser pour toujours toutes ces maladies dangereuses et pénibles il ne faut que persévérer dans l'usage des Amers Allemands de Hoodland, préparés par le Dr. C. M. Jackson, Philadelphie. Il n'y a point d'insuccès et de déshappement touchant leur efficacité. A vendre chez les droguistes et les marchands dans chaque ville et village des États-Unis et du Canada. J. F. HENRY & C^{ie}, Agents-Généraux pour le Canada, 263, Rue St. Paul, Montréal.

La Sarspareille de Bristol, qui est une Préparation hautement concentrée des substances végétales les plus précieuses, purifiées et combinées avec les plus belles racines de Sarspareille de Hadway. Mais ce n'est pas seulement sur cette racine certainement recommandable que réside sa dépendance; c'est dans la combinaison d'autres vertus puissantes préparées de la manière la plus scientifique dans la pharmacie et la chimie: cette Préparation est si bonne que les personnes les plus délicates ne recevraient aucun inconvénient en prenant trois fois plus que la quantité ordinairement prescrite. Combien différente est cette Préparation de celle appelée Sarspareille qui est contenue dans de petites bouteilles et que le public est prié de prendre à la minute en doses de cuillerée à thé chaque fois.

Le Sarspareille de Bristol ne contient rien d'opieux ni de méchant. Elle peut être librement absorbée en grandes doses et to jours avec les plus excellents résultats. Voyez les milliers de certificats de guérison spontanément donnés par les plus respectables citoyens canadiens. On ne vous demande pas d'ajouter foi aux témoignages venant des localités éloignées, et qui ont été envoyés par des personnes étrangères à votre pays, mais croirez-vous que les personnes les plus dignes et les plus sages de votre pays, et vos amis, ont été guéris par les vertus de ce remède? Les personnes qui ont été guéries par les vertus de ce remède, ont été guéries par les vertus de ce remède.

Pilules du Dr. Rowley.—La purgation dans tous les cas d'indigestion, de constipation, de dyspepsie, de maladies du foie et des reins, de petite vérole, de fièvre scarlatine, et autres fièvres malignes, est le seul moyen de guérison pour atténuer ce but, il est nécessaire que les purgatifs expulsent toutes les humeurs du système sans causer de faiblesse et d'irritation. Les Pilules du Dr. Rowley sont les seules pilules purgatives pures que l'on puisse employer. Une à six boîtes effectuent une guérison complète. Prix: 25 cents la boîte.

—Les rayons d'or de l'espérance ne luisaient plus sur mon cœur désolé; j'en étais rendu à en perdre l'usage. Depuis que j'ai pris de la Sarspareille, et ses accompagnements, j'ai été guéris de tous ces maux de mes pères, j'ai repris mon travail, et suis devenu un homme utile à mon pays. Les personnes qui ont été guéries par les vertus de ce remède, ont été guéries par les vertus de ce remède.

E. J. NAGLE vend des Machines véritables de Singer pour \$25. D. R. STROTT, courtier, 18, Grande Rue St. Jacques, Montréal, le 23 Décembre 1864. —Nos dépêches de New-York en date d'hier marquent l'or à 222.

Naissances. —En cette ville, le 19 courant, la Dame de M. H. A. Lemieux, du Département des Postes, un fils. Décès. —En cette ville, le 21 du courant, de consommation, M. Moise Daignault, âgé de 23 ans. Ce jeune homme laisse pour déplorer sa perte prématurée, une mère désolée, des frères et des sœurs et un grand nombre de parents et d'amis qui n'oublieront jamais ses belles qualités.

FAUSSE DELICATESSE. —Les amis des personnes affligées d'une mauvaise haleine qui négligent de les référer au Zozopost, commettent une erreur cruelle et positive, surtout s'ils connaissent la grande efficacité de cette préparation. C'est le seul et véritable remède pour cela; il n'y a maintenant aucune excuse valable pour la mauvaise haleine.

—Un marchand, ayant passé plusieurs nuits sans sommeil, empêché de dormir par les cris et les organes d'un enfant souffrant, et ayant acquis la conviction que le Sirop d'Adoucissant de Mme. W. était devenu le remède nécessaire, en envoya chercher pour l'enfant. De retour à la maison, il informa sa femme de ce qu'il avait fait; celle-ci refusa d'administrer le remède à l'enfant, parce qu'elle était en faveur du traitement homéopathe. Cette nuit fut passée en souffrances par l'enfant et sans sommeil par les parents. Le lendemain, le père trouvant l'enfant dans une condition pire que la veille; la mère s'étant absentée de la chambre, il profita de l'occasion pour administrer au malade une dose du Sirop de Mme. Winslow, et n'en dit mot à personne. Cette nuit-là, tout fut tranquille, et le lendemain matin l'enfant paraissait bien mieux. La mère fut si joyeuse de le voir ainsi, qu'elle se fit administrer le remède nécessaire, et le lendemain, elle fut en mesure d'employer le Sirop, les souffrances et les cris de l'enfant n'ont pas tardé à cesser tout-à-fait. —Un simple casuel de ce Sirop n'a pas encore jusqu'ici manqué de produire un heureux effet et de renverser le préjugé des mères.—Prix, 25 centes la bouteille.

A vendre par tous les pharmaciens. G.—1868—B. —see longtemps, lecteur, a-t-on préconisé? —élanges, putions, que tout badaud accepte; —essayez de Hubbel! c'est un sage précepte. —remède sans pareil, toujours prompt, aisé, —ouvrain, il répare une santé débile. —avancez, un patient à l'école: "Il y a raison!" —oi, je le dis tout haut: ce médecin habile —écemment a causé ma prompte guérison." Décembre 1864.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. LE sousigné a l'honneur de rappeler aux Dames et Messieurs de Montréal et des environs qu'il vient de recevoir en fait d'ARTICLES pour PRESENTS l'assortiment le plus considérable qu'il y ait en cette ville. HARPER a des Montres et des Pendules, HARPER a des Bijouteries de toutes sortes, HARPER a des Boîtes à ouvrage, HARPER a des Boîtes de Toilette, HARPER a des Paniers à Biscuits en argent, HARPER a des Pots à l'eau en argent, HARPER a des "Compagnons" de Dames, HARPER a des Concertions, HARPER a des Sacs en cuir pour Dames, HARPER a des Huilliers, HARPER a des Boîtes en Ecaïl, HARPER a des Lunettes d'Opéra, HARPER a des Ornements en Porcelaine. Ainsi que la plus grande Variété de JOUETS qu'il vend à des Prix convenables. N. B.—N'oubliez pas D. A. HARPER, au No. 194, Rue NOTRE-DAME, vis-à-vis le Block de Cristal. 20 déc. 12

SALLE NORDHEIMER! Grand Concert CAMILLE URSO OFFERT A LUNDI, le 2 Janvier 1865. PLUS DE CENT MUSICIENS ONT OFFERT LEUR CONCOURS. PREMIÈRE SORTIE, CET HIVER, DES "MONTAGNARDS CANADIENS," GRAND ORCHESTRE Pourri par la magnifique Bande du 93e Rég. sous la conduite de M. GUST. SMITH, Directeur Musical. Par la permission bienveillante du Lt.-Col. CARTER. SOLI: Mlle. MARIE REGNAUD, Pianiste et Soprano, M. G. G. SMITH, Pianiste, C. LAVALLÉE, Pianiste, GEORGE MILLER, Cornet à Piston, TORRINGTON, Violoniste, LUDGER MAILLET, Ténor, BOUCHER, Baryton Chanteur Comique. A la sollicitation de plusieurs amis, Melle. CAMILLE URSO paraîtra, en cette occasion, comme "CANTATRICE" et chantera la jolie "Chanson de l'Étoile de l'Éclair" de Ch. Gounod. M. GUST. SMITH, Directeur Musical. CARTE. Les Membres du Comité, en choisissant l'opéra-programme suivant, espèrent rencontrer l'approbation du public. Leur but a été de montrer à Camille Urso leur haute appréciation pour ses différents mérites de grand Artiste et de Daine, et ils espèrent que cette opinion sera affirmée par la présence à ce Concert de tous les admirateurs de son talent.

UN PAQUET DE CARTES FRANÇAISES DE PREMIÈRE QUALITÉ Imprime en cinq Minutes AVEC LES PLUS BEAUX CARACTÈRES AU BUREAU DE L'Ordre 26, Rue St. Gabriel. 10,000 CARTES FRANÇAISES Viennent d'être reçues, importées expressément pour les Visites du Nouvel An. UN JOYEUX NOËL ET Une heureuse année LE sousigné vient de préparer expressément pour NOËL et le JOUR DE L'AN un assortiment considérable de SIROPS SUPERIEURS, EXTRAITS CULINAIRES de toutes sortes, Célébre POUDRE de HORSFORD, Etc., etc., etc. A vendre en Gros et en Détail. Aussi venant d'être reçu, un Assortiment considérable de POUDRE de GOSNELL pour les CHATEAUX, PARFUMS Français, Anglais et Américains, le célèbre SOZODONT, etc., etc. HUILLE de CHARBON, 2s. et 2s. 6d. le Gallon. HUILLE KEROSENE, 3s. 6d. le Gallon. A vendre à Bon Marché en Paris. J. A. HARTE, Pharmacien, No. 268, Rue Notre-Dame, et 16, Rue St. Joseph. 20 déc. 12

Pour les Fêtes. BISCUIITS ET COFFISERIES, CHEZ G. MOCHRIE, No. 130, Rue Notre-Dame, Cette magnifique scène du chef-d'œuvre du grand Maître Verdi n'a jamais été rendue à Montréal avec autant d'éclat. Plus de 80 exécutants prendront part à son exécution. Les répétitions ont été surabondamment faites pour donner pleine justice à cette œuvre magistrale. 70.—A la demande générale: Le Carnaval de Venise. CAMILLE URSO. 80.—Grande Marche Militaire. Bande du 93e Rég. BILLETTS: 50 Centimes. A vendre au magasin de Musique de Gould et Hill et de Pri. ce. et au St. Lawrence Hall. Le Concert commencera à 8 heures précises. Portes ouvertes à 7 heures. Le Piano gracieusement prêté par MM. Laurent, Lafors & C^{ie}, est de la Manufacture bien connue de Wm. Knabe & C^{ie}, de Balti. 22 déc. 13

PHOTOGRAPHIES, UNE DOUZAINE DE CARTES DE VISITE POUR UNE PIASTRE 50 Cts. FOUR UN MOIS A partir du 29 Décembre. DION et FRÈRE, No. 5, Rue St. Bonaventure, 20 déc. 12

SAUVEZ 25 PAR CENT ET ACHETEZ VOS PRESENTS Noël et du Jour de l'An CHEZ GAGNON, WATSON & C^{ie}, 185, RUE NOTRE-DAME, 10 déc. 11

Vente par Encan. PAR L. DEVANY. CE SOIR. GRANDES VENTES DE CADEAUX de NOEL et du JOUR de L'AN...

GRANDE VENTE D'EPICERIES, FRUITS, VINS, LIQUEURS, etc. A des PRIX TRES REDUITS d'ici ou NOUVEAU AN.

PRESENTS Noel et du Jour de l'An. LE MAGNIFIQUE ou l'on achète les JOUETS et les ARTICLES de FANTAISIE à MEILLEUR MARCHÉ...

Poupées qui pleurent! Poupées qui pleurent! ON a reçu AJOURD'HUI 100 DOUZAINES de ces intéressantes Poupées qui peuvent être données en Présents de Noël et du Jour de l'An...

CADEAUX Noel et du Jour de l'An. Vitres, Microscopes, LUNETTES DE SPECTACLE ET AUTRES...

STEREOSCOPIES, Lanternes Magiques, TELESCOPES, THERMOMETRES, BOUTES D'INSTRUMENTS DE DESSIN, Modèles d'Engins à Vapeur...

CADEAUX les plus réellement utiles que l'on puisse trouver en cette ville. A vendre chez C. HEARN, Manufacturier Opticien, 169, Rue Notre-Dame.

PERDU. Le 1er du courant, UN PETIT CHIEN BRUN et BLANC, portant un Collier sur lequel se trouve le nom du propriétaire.

R. SHARPLEY, Reçoit actuellement POUR LES FETES Le plus grand assortiment de tous les articles en cette ligne qui ait jamais été importé en Canada.

Choisis personnellement chez les Manufacturiers, Le tout sera exposé en vente LUNDI, le 19 courant. L'assortiment comprend: BIJOUTERIES—Anglaises et Françaises, des patrons les plus nouveaux.

R. SHARPLEY, CRYSTAL BLOCK, Rue Notre-Dame, 11. FETES DE NOEL et du JOUR de L'AN

CETTE COMPAGNIE CONTINUE à ASSURER les BATISSES et TOUTES ESPÈCES de PROPRIÉTÉS, aux TERMES les PLUS FAVORABLES.

CENTRAL DRUG HALL. Cette Variété comprend en partie— PARFUMS, dans des Cruches en Marbre de Paris, dans des Bouteilles de Fantaisie, de Lubin, Dubé, Rimmel, etc.

S. D. LEDOUX, VOITURIER, 99, RUE MURRAY, (Coin de la Rue St. Joseph.) S. D. L., tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qui lui a été accordé, les informe qu'il a toujours en mains les meilleures VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ qu'il vendra à bonne composition.

MAGNIFIQUES FLEURS SECHES En Paniers, Bouquets Couronnes et Tableaux, Tabliers et Gazons pour Fleurs DAVIDSON & Co., 71, Grande Rue St. Jacques, et Central Drug Hall, vis-à-vis l'Eglise Paroissiale, 16 déc.

Compagnie du Richelieu. DEMANDE sera faite à la Législature, à sa prochaine session, par la Compagnie du Richelieu, pour un Acte lui permettant d'augmenter son Fonds capital et lui donner le droit de tenir des vapeurs pour remorquer les vaisseaux sur la Rivière ou le Golfe St. Laurent, et aussi pour amender son Acte d'Incorporation pour autres fins.

ENDOMMAGE PAR L'EAU. GRANDS MARCHÉS DIX MILLE VERGES MOUSSELINE ET DE GARNITURE COMMENCANT à 2d LA VERGE

Pardessous pour Dames et Enfants ROBES, etc., etc. TOUT DOIT ETRE VENDU SANS RESERVE.

Venez à bonne heure. ALLAN MORISON & Co., 208, RUE NOTRE-DAME, 9 déc.

LIVRES NOUVEAUX. JESUS-CHRIST ET LA CRITIQUE NOUVELLE, par le R. P. Félix, Soc. de Jésus, (Conférences de Notre-Dame 1864), 1 Vol. in-12 broché, 1 00

LE NOUVEAU TESTAMENT de N. S. JESUS-CHRIST, Traduction nouvelle avec Introduction, Sommaire et Notes par M. l'abbé A. Guigne, publié avec l'autorisation de l'Ordinaire, 2 Vols. 12 reliés, 12 00

L'APOSTOLAT de LA PRIERE, sainte ligne des cours chrétiens unis au Cœur de Jésus, etc., de Edition, par le R. P. H. Ramière, 1 Vol. in-12 relié, 4 00

SOUVENIRS ET CONSEILS AUX ENFANTS de MARIE, par M. le Comte de Dax, Ouvrage approuvé et recommandé par NN. SS. les Evêques de Vanves et de Carcassonne, 1 Vol. in-32 broché, 1 00

ORDO DIVINI OFFICII RECITANDI PRO ANNO 1865, Ad usum Decembris Marianopolis. CALENDRIER ECCLESIASTIQUE et CIVIL DE L'ANNEE 1865.

Almanach du Bas-Canada pour l'ANNEE 1865. En vente chez FABRE & GRAVEL.

Cartes à Jouer A 4s, 4s, 6d, 7s, 6d et 9s, la Douzaine. Douces, 10s, et 12s, 6d, la Douzaine. En vente chez FABRE & GRAVEL, 39, Rue St. Vincent, 21 nov.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE" Deux Millions Stg. CAPITAL: CETTE COMPAGNIE CONTINUE à ASSURER les BATISSES et TOUTES ESPÈCES de PROPRIÉTÉS, aux TERMES les PLUS FAVORABLES.

S. D. LEDOUX, VOITURIER, 99, RUE MURRAY, (Coin de la Rue St. Joseph.) S. D. L., tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qui lui a été accordé, les informe qu'il a toujours en mains les meilleures VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ qu'il vendra à bonne composition.

S. D. LEDOUX, VOITURIER, 99, RUE MURRAY, (Coin de la Rue St. Joseph.) S. D. L., tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qui lui a été accordé, les informe qu'il a toujours en mains les meilleures VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ qu'il vendra à bonne composition.

S. D. LEDOUX, VOITURIER, 99, RUE MURRAY, (Coin de la Rue St. Joseph.) S. D. L., tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qui lui a été accordé, les informe qu'il a toujours en mains les meilleures VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ qu'il vendra à bonne composition.

S. D. LEDOUX, VOITURIER, 99, RUE MURRAY, (Coin de la Rue St. Joseph.) S. D. L., tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qui lui a été accordé, les informe qu'il a toujours en mains les meilleures VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ qu'il vendra à bonne composition.

GRANDE REDUCTION POUR LES PRESENTS DE NOEL

JOUR DE L'AN Gagnon, Watson & Co., 185, RUE NOTRE-DAME, 18 déc.

LE PATIN DU CLUB AMELIORE, ACSI, LE SHIRLEY PETENTE, Employé sans Strappes, De toutes grandeurs et de tous prix à vendre par GEO. HAGAR & Co., 302 et 304, Rue St. Paul, 16 déc.



MACHINES A COUDRE A DOUBLE FIL C. W. WILLIAMS & Co., Manufacturiers à Montréal.

NOS MACHINES A COUDRE DE FAMILLES vendues à VINGT-QUIN PIASTRES et au-dessus sont extrêmement simples et durables; elles ont été employées pendant SEPT ANS aux Etats-Unis et depuis longtemps en Canada avec le succès le plus complet.

NOS MACHINES A NAVETTE désignées pour de plus lourds ouvrages, bonnes pour les Familles, les Tailleurs et les Objets de petite manufacture, sont très admirées pour leur simplicité, leur excellence et leur construction et la beauté de leur point.

NOS MACHINES A MANUFACTURE PE-SANTE sur le PATRON de SINGER No. 2 sont déclarées par des juges expérimentés être supérieures à n'importe quelle autre de ce genre jusqu'à présent mise sur le marché.

On attire particulièrement l'attention des travailleurs en Drap et en Cuir sur nos Machines. Chaque Machine est garantie. Toujours en mains les meilleurs Soies, Fils, Aiguilles, Huiles et Ciseaux pour ces Machines.

BUREAU: 29, Grande Rue St. Jacques. C. W. WILLIAMS & Co., 8 nov.

BOUTIQUE FASHIONABLE DE TAILLEUR, No. 72 RUE ST. JACQUES. Les Soussignés ont le plaisir d'annoncer aux citoyens de Montréal, qu'ils sont maintenant prêts à offrir le

FONDS DE HARDWARES LE plus FASHIONABLE qu'il y ait en cette ville, tant qu'à la Coupe, à la Mode, qu'à la quantité des Stoffes.

LE DEPARTEMENT DES PRATIQUES Est au Complet, se composant de Marchandises de Choix des MARCHES FRANÇAIS et ANGLAIS, Et il est sous la direction de "Fournisseurs de 1ère classe."

MAGASIN DE MEUBLES ADOLPHE BELANGER, EBENISTE, 63, Grande Rue St. Laurent, Entre les Rues Vitré et Laguchetière. Tables, Sofas, Lavemains, Chaises de Salon et Bergantes, Couchettes Françaises et de toutes autres descriptions, Commodes, Buffets de Salle, Chiffonniers et Miroirs, en Acajou et en Noyer Noir, etc., etc., en grande quantité et toujours prêts à être examinés comme spécimens.

Mobilier en Cuir, Traversins et Oreillers. Les ordres sont remplis fidèlement et exécutés dans le plus court délai. On est toujours heureux d'avoir une visite des acheteurs. Prix très modérés. 10 oct.

BONNE CHANCE A BON MARCHÉ. TOUTES personnes qui désirent acheter des MEUBLES PAYABLES A LA SEMAINE ne peuvent mieux faire que de visiter la Manufacture de MEUBLES de C. D. FERLAND, Rue St. Jacques, au coin de la Rue No. 86, où il se propose de vendre toutes sortes de MEUBLES garantis et faits avec le meilleur Bois.

Avis reçu de Paris. M. DELLETREZ, Parfumeur de la Cour Impériale de France, Informe respectueusement le bon-monde et le public de Montréal qu'il a nommé DEVINS & BOLTON, Ses Agens pour les Canadas.

Les Soussignés, en attirant l'attention de leurs nombreuses pratiques sur l'avis ci-dessus, prennent aussi la liberté de leur annoncer qu'ils viennent de recevoir (par le Vapeur Belge) de la célèbre Maison DELLETREZ, de Paris, un assortiment considérable et varié de PARFUMS et ESSENCES, maintenant les plus en vogue en France, dont 132 DIFFERENTES ESPÈCES, égales, sinon supérieures, aux Essences de Lubin et à meilleur marché, aussi, SAVONS, VIOLET, LAIT, GIMBAVE, FATHOUCY, etc., etc.

Vinaigre de Toilette, Eau Dentifrice, Cosmétiques pour le Visage et pour les Cheveux, Pommes, Brosses à Dents, Brosses à Cheveux et Brosses pour les Ongles, etc. DEVINS & BOLTON, Chimistes, Près le Palais de Justice, Montréal.

Viennent aussi de recevoir PILLES et SIROPS de BLANCHARD VALLET, REBILLON, etc., Aussi, Le CHROMACON DE WILLIAM, W. A. T. Pour teindre les Cheveux. DEVINS & BOLTON, Chimistes, Près le Palais de Justice, Montréal, 14 nov.

Patins! Patins!! 25, RUE ST. LAURENT, 25. PATINS DE DAMES, PATINS DE MESSIEURS, PATINS D'ENFANTS, CLOCHES POUR TRAINEAUX, STRAPES DE CLOCHES, PATINS.

Un magnifique Assortiment de PATINS ANGLAIS et ALLEMANDS vient d'être reçu et sera vendu à BON MARCHÉ. T. B. PACY, 25, RUE ST. LAURENT, 3 nov.

MAGASIN DE FERRONNERIES, ENSEIGNE DU MARTEAU. Au No. 112, Rue St. Paul, Coin de la Place Jacques-Cartier. Ferronneries et Poêles.

LE NOUVEAU POELE de CUISINE "CANADA" pour Charbon et Bois, original et patenté; POELES SOURDS de différents goûts, dans lesquels on peut faire du feu; POELES DOUBLES avec deux Fourneaux; POELES à CHARBON pour PASSAGE; POELES à BOIS de SALON et de PASSAGE; CHIMÈNES L'EMPIRE STATE, VICTOR, PRIDE OF CANADA, TEXANA de toute grandeur, POELES DOUBLES de toute sorte, ainsi qu'un Assortiment général de FERRONNERIE.

G. LEPAGE, 28 sept. VOICI L'AUTOMNE et l'HIVER qui approchent. Préparez-vous à acheter vos PELLETIERES chez le Soussigné, car il a un très grand Assortiment. 1000 Casques en Mouton de Perse pour hommes 1000 " " " femmes 1000 " " Loutre 500 Robes de Buffe 5000 Casques en Imitation de Mouton pour Hommes, Femmes et Enfants Caps Ecossais avec des Fancy Bands 1000 Victimes en Vison portant de \$8 et au-dessus.

Casques en Whitney, Gants de Loutre et Mouton de Perse, et un grand Lot de Mitaines de mouton de Perse à 1.50 la paire. Enfin, venez et examinez par vous-même et vous trouverez de tout en fait de PELLETIERES de toutes sortes, à très BAS PRIX R. W. COWAN, 128, Rue Notre-Dame, La grande BATISSE ROUGE vis-à-vis la Pharmacie de Devins et Bolton. N'ayez pas peur de l'OURS qui est assis à la Porte. 19 oct.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

AVIS DE "L'EXPRESS." Important pour ceux qui expédient des Effets que le froid peut détruire. LE public est par les présentes notifié que des arrangements viennent d'être effectués pour le TRANSPORT SUR et PROMPT de toutes espèces d'Articles par L'EXPRESS QUOTIDIENNE durant l'hiver prochain, de et à toutes les places entre Montréal et Portland, Québec, Hamilton, Toronto, Peterboro, Perth, Ottawa, Waterloo, C. E.; New-York et Boston, et Garantis contre les dommages du froid.

Le public est par les présentes notifié que des arrangements viennent d'être effectués pour le TRANSPORT SUR et PROMPT de toutes espèces d'Articles par L'EXPRESS QUOTIDIENNE durant l'hiver prochain, de et à toutes les places entre Montréal et Portland, Québec, Hamilton, Toronto, Peterboro, Perth, Ottawa, Waterloo, C. E.; New-York et Boston, et Garantis contre les dommages du froid.

Le public est par les présentes notifié que des arrangements viennent d'être effectués pour le TRANSPORT SUR et PROMPT de toutes espèces d'Articles par L'EXPRESS QUOTIDIENNE durant l'hiver prochain, de et à toutes les places entre Montréal et Portland, Québec, Hamilton, Toronto, Peterboro, Perth, Ottawa, Waterloo, C. E.; New-York et Boston, et Garantis contre les dommages du froid.

Le public est par les présentes notifié que des arrangements viennent d'être effectués pour le TRANSPORT SUR et PROMPT de toutes espèces d'Articles par L'EXPRESS QUOTIDIENNE durant l'hiver prochain, de et à toutes les places entre Montréal et Portland, Québec, Hamilton, Toronto, Peterboro, Perth, Ottawa, Waterloo, C. E.; New-York et Boston, et Garantis contre les dommages du froid.

Le public est par les présentes notifié que des arrangements viennent d'être effectués pour le TRANSPORT SUR et PROMPT de toutes espèces d'Articles par L'EXPRESS QUOTIDIENNE durant l'hiver prochain, de et à toutes les places entre Montréal et Portland, Québec, Hamilton, Toronto, Peterboro, Perth, Ottawa, Waterloo, C. E.; New-York et Boston, et Garantis contre les dommages du froid.

A. R. SALLA, STATUAIRE ET SCULPTEUR EN MARBRE et PIERRE.

A l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à se charger de l'exécution de STATUES, BUSTES, MONUMENTS FUNÉRAIRES et autres objets d'art de même nature et en Marbre et en Pierre, aux prix les plus modérés. M. Salla vient de terminer une Statue de Ste. Anne et de la Ste. Vierge, pour l'église de Ste. Anne de la Pêrade, et est porteur de certificats de M. le Grand-Vicaire Lathèque, de Trois-Rivières et de M. le Curé de Ste. Anne, attestant leur parfaite satisfaction de son travail.—M. Salla est élève de célèbre Statuaire TRENKLE et BENZONI, de Rome, Italie, et a travaillé à la magnifique Statue de l'Immaculée Conception, à Rome, qui fait l'admiration de tous les voyageurs; il est aussi l'auteur de la Statue de CHRISTOPHE COLOMB, à Gênes, bien connue des artistes et amateurs européens, ainsi que de plusieurs ouvrages d'art importants du Capitole de Washington.—Les corps publics et les citoyens qui auraient quelques travaux de ce genre à faire exécuter, ne pourraient mieux faire que de s'adresser à M. SALLA, chez M. J. L. COURVILLE, No. 54, Rue Panet, Montréal, 29 septembre 1864.

MADAME ANI. GIRARD, MANCHONNIERE, 143, RUE ST. LAURENT, 143. Mme. GIRARD ayant été longtemps à la tête de l'Établissement de Manchonnerie de M. A. BAZINET, prévient les anciennes pratiques de ce dernier et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un NOUVEAU ÉTABLISSEMENT à l'adresse ci-dessus, où elle recevra tout ordre qu'on voudra bien lui confier. Par son zèle et son expérience passée, elle est certaine de donner entière satisfaction. Elle espère donc que les ouvrages qu'elle fait dans les Réparations et Nettoyages suivant les derniers goûts lui mériteront l'encouragement de ses amis et du public qui s'en retourneront satisfaits. Au No. 143, RUE ST. LAURENT, 28 sept.

Mme. GIRARD ayant été longtemps à la tête de l'Établissement de Manchonnerie de M. A. BAZINET, prévient les anciennes pratiques de ce dernier et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un NOUVEAU ÉTABLISSEMENT à l'adresse ci-dessus, où elle recevra tout ordre qu'on voudra bien lui confier. Par son zèle et son expérience passée, elle est certaine de donner entière satisfaction. Elle espère donc que les ouvrages qu'elle fait dans les Réparations et Nettoyages suivant les derniers goûts lui mériteront l'encouragement de ses amis et du public qui s'en retourneront satisfaits. Au No. 143, RUE ST. LAURENT, 28 sept.

Mme. GIRARD ayant été longtemps à la tête de l'Établissement de Manchonnerie de M. A. BAZINET, prévient les anciennes pratiques de ce dernier et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un NOUVEAU ÉTABLISSEMENT à l'adresse ci-dessus, où elle recevra tout ordre qu'on voudra bien lui confier. Par son zèle et son expérience passée, elle est certaine de donner entière satisfaction. Elle espère donc que les ouvrages qu'elle fait dans les Réparations et Nettoyages suivant les derniers goûts lui mériteront l'encouragement de ses amis et du public qui s'en retourneront satisfaits. Au No. 143, RUE ST. LAURENT, 28 sept.



"ST. LAWRENCE MARBLE WORKS," 77, Rue Bleury, W. H. CUNNINGHAM, Directeur. AFFAIRES EXTRAORDINAIRES à l'Établissement ci-haut nommé, consistant en TRAVAUX en MARBRE de toutes espèces, tels que MONUMENTS, MATEAUX de CHIMÈNES, COUVERTURES de TABLE, PIERRES TUMULAIRES, FONDS BAPTISMAUX, etc.

Toute facilité possible est maintenant offerte au "ST. LAWRENCE MARBLE WORKS" pour la promptie exécution des Commandes. On n'y emploie que des Ouvriers de première classe, et les Prix sont très-raisonnables. Un nouveau Stock de MARBRE vient d'être reçu et est prêt à être soumis à l'inspection ainsi que des Travaux achevés qu'on peut voir dans la Salle d'Exhibition. 29 juillet.

Pensionnaires demandés. UNE DAME de cette ville, qui tient une Maison de Pension Privée depuis plusieurs années, désire avoir de bons Pensionnaires.—Ses Prix sont modérés. La Maison est au centre des affaires. S'adresser au Bureau. 6 juin.

F. X. LOISELLE & Co., MARCHANDS-TAILLEURS, No. 252, Rue Notre-Dame. En face du Magasin occupé par M. ALEXANDER, Confiseur, MONTREAL. INFORMENT respectueusement le public en général qu'ils ont ouvert le Magasin ci-haut avec un Assortiment choisi d'ÉTOFFE à PAR. VESTES, DRAPS SUPERFINS, CANSIMBRES, PATRONS de VESTES, etc., lesquels seront faits à ordre avec ponctualité, à des PRIX MODÉRÉS, pour ARGENT COMPANT.

Les personnes qui désirent fournir leurs Etoffs recevront aussi la plus grande attention. S'adresser à la Manufacture de cette ville. 26 sept.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

A VENDRE, Un million de pieds de Planches de Pin sec de 1 pouce. Madriers secs pour Plancher, 2 pouces. Madriers secs pour Plancher, 3 pouces. JORDAN & BENARD, Coin des Rues Craig et St. Denis, et Coin de la Rue Sanguinet, 11 nov.

A LOUER. L'INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS offre à louer la magnifique GAYE de sa Bâtisse, contenant une Voûte de 14 pieds carrés à l'épreuve du feu.

AUSI A LOUER, UNE SALLE SPACIEUSE pour Concerts, Panoramas, Assemblées, etc. Cette Salle sera louée aussi le jour pour Assemblées d'Arbitres. S'adresser à M. ROMUALD TRUDEAU, 25 oct.

François Bélanger, écrivain, AVOCAT, A ouvert son Bureau au Coin des Petites Rues St. Jacques et St. Lambert.

Important aux Familles. LE Soussigné vient de recevoir: 50 grossés de PORTE-ALLUMETTES en Fonte patentes, surmontés d'un petit Miroir très-commode aux servantes, pour se tenir proprement avant de servir la table. AUSI— 100 douzaines d'AFFAIRES PATENTÉES à RESSORT pour nettoyer les Chemisées de Lampe. La tout sera vendu à Bon Marché pour ARGENT COMPANT. Venez examiner ces objets, car c'est la seule place où l'on puisse se les procurer. SAMUEL HOLMES, 125, Rue St. Paul, A l'Épave des trois Barils et du Soleil, 21 oct.

Livres Nouveaux. Cours de Conférences sur la Religion, par l'abbé A. P. Ross, 2e édition augmentée de 20 nouvelles Conférences, 3 gros vols. in-12 broché, \$2.50

250 Lettres sur la vie d'un nommé Jésus, par Loysseau, in-12 br., 0.50

Cours de l'Édogogie, par Rendu, in-8 cartonné, 0.50

Le Langage des Fleurs illustré in-12 bro., 0.40

Précis élémentaire de Physique et de Mé-téorologie, par A. Garot, in-12 relié, 2.25

Dictionnaire classique universel Français, historique, géographique, mythologique, géographique et étymologique, par Th. Bénard, gros vol. in-18 relié, 0.80

En vente chez CHARLES PAYETTE, 142, Rue St. Paul, 26 août.

QUINQUILLERIE, POELES. SANCER & FRERE, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel

Les Soussignés ont toujours en mains un Assortiment complet et bien assorti de FERRONNERIES et QUINQUILLERIES et de toutes sortes d'OUTILS pour Entrepreneurs, Menuisiers, Charpentiers, etc. POELES de CUISINE de toutes sortes, entrées le "Victor", le "Queen's Choice", et le "Star", qui, tous, donneront entière satisfaction. Peintures de toutes couleurs, Huiles, Verres, Meubles et à Voitures, Théobentins, aiaul, Vitres de toutes grandeurs et coupées à ordre. SANCER & FRERE, 15 juin.

Les Soussignés attire l'attention du Public sur le Fonds considérable de BOTTES et CHAUS-SURES qu'il a actuellement. Ces Chaussures ont été faites expressément pour la saison, et le vend 20 pour 100 meilleur marché qu'on peut le voir dans les autres Magasins de cette ville. DANIEL HARMER, No. 0, Coin des Rues Dorchester et St. Laurent, 13 oct.

Les Soussignés attire l'attention du Public sur le Fonds considérable de BOTTES et CHAUS-SURES qu'il a actuellement. Ces Chaussures ont été faites expressément pour la saison, et le vend 20 pour 100 meilleur marché qu'on peut le voir dans les autres Magasins de cette ville. DANIEL HARMER, No. 0, Coin des Rues Dorchester et St. Laurent, 13 oct.

Les Soussignés attire l'attention du Public sur le Fonds considérable de BOTTES et CHAUS-SURES qu'il a actuellement. Ces Chaussures ont été faites expressément pour la saison, et le vend 20 pour 100 meilleur marché qu'on peut le voir dans les autres Magasins de cette ville. DANIEL HARMER, No. 0, Coin des Rues Dorchester et St. Laurent, 13 oct.

CHEMISES DE FLANELLE DE FANTAISIE, 600 de toutes dimensions et qualités, de choix.

PAR-DESSUS DE LAINE Ecossais Shetland, (Un joli Assortiment.) GANTS EN PEAU DE VEAU. Ces Gants sont à meilleur marché que ceux de Kid, à double point et très-légers. Les couleurs sont: verts, bruns, pourpre et un joli échantillon du nouveau goût mexicain.

GANTS D'AUTOMNE ET D'HIVER (En Doekin, en Chamoi, Peau de Chien et en Drap) JACKETS CORDIGAN (Ecarlates, Magenta, Pourpres et de Couleurs de Fantaisie.)

Nous pouvons recommander les MARCHAN-DISES ci-dessus à nos pratiques et au public. Nous importons directement des Manufacturiers, et nous faisons plusieurs d'entre elles pour notre propre Commerce. KEMP & Co., 212, Rue Notre-Dame, (2me Porte Est de l'Eglise Paroissiale), 5 oct.

MAT. JANNARD, Nouvelle Manufacture Canadienne de CERCUEILS, Coin des Rues CRAIG et ST. LAURENT, MONTREAL.

CERCUEILS EN METAL, AGAJOU, NOYER NOIR, PAIN ET BOIS BLANC. PRIX MODERES. Ordre reçu avec reconnaissance et exécuté avec promptitude. 27me Maison Canadienne sur un assés grand pied. Résidence au-dessus du Magasin, 30 juin.

POELES! POELES!! DEPOT DE POELES CANADIENS 75 GRANDE RUE ST. JACQUES. Poeles de Cuisine: Steward Morning & Evening Star Charter Oak Empire State Nuggett Queen City Sunbeam, &c.

POELES: Northorn Light 5 ornemens Albanian Mammoth Cupid Cylinder Nubian &c., &c.

J. G. BEARD & Co., 75 GRANDE RUE ST. JACQUES, 31 Octobre.

CHARBON, CHARBON. Lehigh Lackawana Pittston Scranton Welsh Anthracite Newcastle Grate Sydney Ecossais

Pour Engin Forgerons Coke Anglais etc., etc. J. G. BEARD & Co., COIN DES RUES MCGILL et WELLINGTON.

P. S.—Les ordres qui seront laissés au Dépôt No. 75 Grande Rue St. Jacques, recevront une promptie attention. 31 Octobre.

DEPOT D'HUILE DE CHARBON, 161, Rue St. Paul.

Le Soussigné attire l'attention de ses amis et du public sur le FONDS de LAMPES qu'il a actuellement en mains et qui arrive constamment, comprenant Lampes de Plain-pied, Lampes de Côtés, Lampes à Suspens, Globes, Chemisées, etc., etc.

Huile Kérosène—grande véritable—3s. 6d. le Gallon. Huile de Charbon, 3s. le Gallon. Huile de Charbon, 2s. 6d. le Gallon. EDWARD PERRY, Dépôt de Valises et de Lampes, 161, Rue St. Paul, 13 oct.

Huile Kérosène—grande véritable—3s. 6d. le Gallon. Huile de Charbon, 3s. le Gallon. Huile de Charbon, 2s. 6d. le Gallon. EDWARD PERRY, Dépôt de Valises et de Lampes, 161, Rue St. Paul, 13 oct.

